

REPUBLIQUE FRANÇAISE

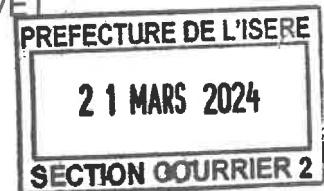
Commune : Commune de GONCELIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21380181400012

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC LE TOUVET

M. 57



Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget communal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	10
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	11
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	12
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	• Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	50
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	51
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	52
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	53
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	54
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

- INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
A	I
Informations statistiques	
Population totale	Valeurs
	2 567
Informations fiscales (N°2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	1 688,66
Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 145,11
3 Dépenses d'équipement brut / population	1 406,53
4 Encours de dette / population (2) (3)	839,55
5 DGF / population	1 159,17
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	33,53
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	47,98 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	86,19 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	59,69 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	82,41 %
	18,59 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N°1, établie sur la base des informations N°2 transmises par les services préfectoraux.

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-335 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant étatuation des avances remboursées sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, saufes ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
 - * semi budgétaires :
 - budgétaire par délibération N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé », Budget et cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - RESULTATS (1)

		I
	C1	

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	4 380 416,91	5 602 250,21
Investissement	1 665 891,59	1 839 947,69 (3)
Fonctionnement	2 714 525,32	3 762 302,52 (4)
		377 215,94 A3
		1 424 993,14

RESTES À REALISER N-1		
Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	0,00 III + IV	0,00 B1
Investissement	0,00 III	0,00 B2
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	283 242,42
Investissement	A2 + B2	-1 141 750,72
Fonctionnement	A3 + B3	1 424 993,14

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'Investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 309 321,42	3 451 072,14	A
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
		(si solde négatif)	(si solde positif)	
		1 141 750,72	0,00	
		=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	3 451 072,14	3 451 072,14	
		+	+	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		3 865 671,42	3 582 429,00	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
		(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	0,00	
		=	=	
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 865 671,42	3 865 671,42	
		+	+	
	TOTAL DU BUDGET (4)	7 316 743,56	7 316 743,56	

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
- Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Ce concerne des AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
2) L'Assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la session correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant		
N°	Libellé				
	TOTAL		0,00		
	« AE de dépenses imprévues » (2)		0,00		
	TOTAL GENERAL		0,00		

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existants.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si telles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	7 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	425 000,00	0,00	289 100,00	289 100,00	289 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 067 809,94	0,00	1 844 221,42	1 844 221,42	1 844 221,42
Total des dépenses d'équipement		1 499 809,94	0,00	2 138 321,42	2 138 321,42	2 138 321,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	211 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		211 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 710 809,94	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42	2 309 321,42

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 710 809,94	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42	2 309 321,42
			+		
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 141 750,72	
				=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 451 072,14	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses impulsées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figuré sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	324 736,00	0,00	95 250,00	95 250,00	95 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		324 736,00	0,00	1 095 250,00	1 095 250,00	1 095 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 315 806,82	0,00	1 141 750,72	1 141 750,72	1 141 750,72
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 566 806,82	0,00	1 406 750,72	1 406 750,72	1 406 750,72
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 891 542,82	0,00	2 502 000,72	2 502 000,72	2 502 000,72

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 103 600,94		907 620,22	907 620,22	907 620,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	31 473,00		41 451,20	41 451,20	41 451,20
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 135 073,94		949 071,42	949 071,42	949 071,42

TOTAL	3 026 616,76	0,00	3 451 072,14	3 451 072,14	3 451 072,14
				+	
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
				-	
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 451 072,14

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

949 071,42

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	II C2
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 045 050,00	0,00	1 081 000,00	1 081 000,00	1 081 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 329 400,00	0,00	1 399 500,00	1 399 500,00	1 399 500,00
014	Atténuations de produits	95 500,00	0,00	88 400,00	88 400,00	88 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	255 717,00	0,00	261 700,00	261 700,00	261 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 725 667,00	0,00	2 830 600,00	2 830 600,00	2 830 600,00
66	Charges financières	76 500,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 803 167,00	0,00	2 916 600,00	2 916 600,00	2 916 600,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 103 600,94		907 620,22	907 620,22	907 620,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	31 473,00		41 451,20	41 451,20	41 451,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 135 073,94		949 071,42	949 071,42	949 071,42

TOTAL	3 938 240,94	0,00	3 865 671,42	3 865 671,42	3 865 671,42
			+		
			D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 865 671,42
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 700,00	0,00	196 500,00	196 500,00	196 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 551 433,00	0,00	1 551 433,00	1 551 433,00	1 551 433,00
731	Fiscalité locale	830 000,00	0,00	857 000,00	857 000,00	857 000,00
74	Dotations et participations (3)	671 392,00	0,00	752 496,00	752 496,00	752 496,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	293 500,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
				+	
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	283 242,42	
				=	
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 865 671,42	

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	949 071,42
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
BALANCE GÉNÉRALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	171 000,00	0,00	171 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	289 100,00	0,00	289 100,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 844 221,42	0,00	1 844 221,42
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 309 321,42	0,00	2 309 321,42

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	1 141 750,72
--	---------------------

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 451 072,14
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 081 000,00		1 081 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 399 500,00		1 399 500,00
014 Atténuations de produits	88 400,00		88 400,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	261 700,00	0,00	261 700,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	85 000,00	0,00	85 000,00
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	41 451,20	41 451,20
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		907 620,22	907 620,22
Dépenses de fonctionnement – Total	2 916 600,00	949 071,42	3 865 671,42

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 865 671,42
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES
II
D2
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	265 000,00	0,00	265 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	95 250,00	0,00	95 250,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		41 451,20	41 451,20
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		907 620,22	907 620,22
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 360 250,00	949 071,42	2 309 321,42
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE				
0,00				
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				
1 141 750,72				
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				
3 451 072,14				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	196 500,00		196 500,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production Immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 551 433,00		1 551 433,00
731	Fiscalité locale	857 000,00		857 000,00
74	Dotations et participations (8)	752 496,00		752 496,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	210 000,00	0,00	210 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 582 429,00	0,00	3 582 429,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE				
283 242,42				
-				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
3 865 671,42				

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

							III A
--	--	--	--	--	--	--	----------

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 710 809,94	I 0,00	II 0,00	2 309 321,42	2 309 321,42	0,00	2 309 321,42
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	425 000,00	0,00	0,00	289 100,00	289 100,00	0,00	289 100,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 067 809,94	0,00	0,00	1 844 221,42	1 844 221,42	0,00	1 844 221,42
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 499 809,94	0,00	0,00	2 138 321,42	2 138 321,42	0,00	2 138 321,42
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	211 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00	171 000,00	0,00	171 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	211 000,00	0,00	0,00	171 000,00	171 000,00	0,00	171 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 710 809,94	0,00	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42	0,00	2 309 321,42
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 1 141 750,72

Total des dépenses d'investissement cumulées 3 451 072,14

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RI 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 022: « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						III = I + II
TOTAL		1 710 809,94	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42	2 309 321,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	324 736,00	0,00	95 250,00	95 250,00	95 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		324 736,00	0,00	1 095 250,00	1 095 250,00	1 095 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		251 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		575 736,00	0,00	1 360 250,00	1 360 250,00	1 360 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 103 600,94		907 620,22	907 620,22	907 620,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	31 473,00		41 451,20	41 451,20	41 451,20
041	Opérations patrimoniaires (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 135 073,94		949 071,42	949 071,42	949 071,42

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	1 141 750,72
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 451 072,14
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'adoption du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III**A1**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 710 809,94	0,00	0,00	2 309 321,42	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	425 000,00	0,00	289 100,00	289 100,00	0,00	289 100,00	289 100,00
2111	Terrains nus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terreins de voirie	0,00	0,00	4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	60 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	37 000,00	0,00	115 300,00	115 300,00	0,00	115 300,00	115 300,00
2152	Installations de voirie	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	70 000,00	0,00	89 800,00	89 800,00	0,00	89 800,00	89 800,00
21538	Autres réseaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
21831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	0,00	21 200,00	21 200,00	0,00	21 200,00	21 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP + 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II				III = I + II
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 067 809,94	0,00	0,00	1 844 221,42	1 844 221,42	0,00	1 844 221,42	1 844 221,42
2312 Agencements et aménagements de terrains	702 000,00	0,00		118 800,00	118 800,00	0,00	118 800,00	118 800,00
2313 Constructions	365 809,94	0,00		1 725 421,42	1 725 421,42	0,00	1 725 421,42	1 725 421,42
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	1 499 809,94	0,00		2 138 321,42	2 138 321,42	0,00	2 138 321,42	2 138 321,42
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	211 000,00	0,00		171 000,00	171 000,00		171 000,00	171 000,00
1641 Emprunts en euros	210 000,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				0,00				
Total des dépenses financières	211 000,00	0,00		171 000,00	171 000,00	0,00	171 000,00	171 000,00
45.. Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 710 809,94	0,00		2 309 321,42	2 309 321,42	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00			0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00			0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00			0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détallier les articles conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a auant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III
							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	-------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
---	-------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II	III = I + II	
018	RSA	1 710 809,94	0,00	2 309 321,42	2 309 321,42	2 309 321,42
13	Subventions d'investissement (hors 138)	324 736,00	0,00	95 250,00	95 250,00	95 250,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	112 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	0,00	88 250,00	88 250,00	88 250,00
1323	Subv. non transf. Départements	99 075,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		324 736,00	0,00	1 095 250,00	1 095 250,00	1 095 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	250 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
102222	FCTVA	210 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,réglé)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		251 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		575 736,00	0,00	1 360 250,00	1 360 250,00	1 360 250,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 103 600,94		907 620,22	907 620,22	907 620,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	31 473,00		41 451,20	41 451,20	41 451,20
28041482	Subv. Autres cat. Bâtiments, installations	31 473,00		41 451,20	41 451,20	41 451,20
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 135 073,94		949 071,42	949 071,42	949 071,42

- (1) Détailiser les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état -B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 168 et 1649.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de Hera.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = D/F 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	TOTAL	3 938 240,94	0,00	3 865 671,42		3 865 671,42	0,00	3 865 671,42	3 865 671,42
011	Charges à caractère général (3)	1 045 050,00	0,00	1 081 000,00	1 081 000,00		0,00	1 081 000,00	1 081 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 329 400,00	0,00	1 399 500,00	1 399 500,00		0,00	1 399 500,00	1 399 500,00
014	Atténuations de produits	95 500,00	0,00	88 400,00	88 400,00		88 400,00	88 400,00	88 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	255 717,00	0,00	261 700,00	261 700,00		0,00	261 700,00	261 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes déliés	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 725 667,00	0,00	2 830 600,00	2 830 600,00		0,00	2 830 600,00	2 830 600,00
66	Charges financières	76 500,00	0,00	85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	77 500,00	0,00	86 000,00	86 000,00		86 000,00	86 000,00	86 000,00
	Total des dépenses réelles	2 803 167,00	0,00	2 916 600,00	2 916 600,00		0,00	2 916 600,00	2 916 600,00
023	Virement à la section d'investissement	1 103 600,94		907 620,22	907 620,22			907 620,22	907 620,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	31 473,00		41 451,20	41 451,20			41 451,20	41 451,20
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	1 135 073,94		949 071,42	949 071,42			949 071,42	949 071,42

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 865 671,42

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III	B
--	--	-----	---

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote) III = I + II	Total (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
013	Atténuations de charges (2)	4 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domainede, ventes diverses	210 700,00	0,00	196 500,00	196 500,00	196 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 551 433,00	0,00	1 551 433,00	1 551 433,00	1 551 433,00
731	Fiscalité locale	830 000,00	0,00	857 000,00	857 000,00	857 000,00
74	Dotations et participations (2)	671 392,00	0,00	752 496,00	752 496,00	752 496,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	293 500,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
	Total des recettes de gestion des services	3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00		0,00
	Total des recettes financières					
	Total des recettes réelles	3 561 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre			0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	283 242,42
Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 865 671,42

(1) Voir état 1.B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	TOTAL	3 938 240,94	0,00	0,00	3 865 671,42	3 865 671,42	0,00	0,00	3 865 671,42
011	Charges à caractère général (4)	1 045 050,00	0,00	0,00	1 081 000,00	1 081 000,00	0,00	1 081 000,00	1 081 000,00
6042	Achats de prestations de services	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60612	Energie - Electricité	120 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60621	Combustibles	77 000,00	0,00	0,00	82 000,00	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
60622	Carburants	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60623	Alimentation	12 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 500,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disc., cass. {biblio. Médiat.}	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6132	Locations immobilières	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
61351	Matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	6 000,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61524	Entretien bois et forêts	11 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6168	Autres primes d'assurance	17 000,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	I	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00		0,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	15 000,00		0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	500,00		0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00		0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 000,00		0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6234	Réceptions	1 000,00		0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00		0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6247	Transports collectifs	500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 500,00		0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00		0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00		0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00		0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00		0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00		0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00		0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	20 000,00		0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
63512	Taxes foncières	30 000,00		0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00		0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 329 400,00		0,00		1 399 500,00	1 399 500,00		1 399 500,00
6218	Autre personnel extérieur	125 000,00		0,00	50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6331	Versement mobilité	10 000,00		0,00	10 200,00	10 200,00		10 200,00	10 200,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	700,00		0,00	800,00	800,00		800,00	800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFTP	13 200,00		0,00	14 500,00	14 500,00		14 500,00	14 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00		0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	470 000,00		0,00	488 000,00	488 000,00		488 000,00	488 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	2 500,00		0,00	2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64113	NBI	6 500,00		0,00	6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
64118	Autres indemnités	120 000,00		0,00	115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
64131	Rémunerations	170 000,00		0,00	240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 000,00		0,00	6 500,00	6 500,00		6 500,00	6 500,00
64138	Primes et autres indemnités	31 000,00		0,00	49 500,00	49 500,00		49 500,00	49 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	143 000,00		0,00	155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								Credits gérés hors AE	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	155 000,00	0,00		162 500,00	162 500,00			162 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 500,00	0,00		11 000,00	11 000,00			11 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00	0,00		69 500,00	69 500,00			69 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 000,00	0,00		0,00	0,00			0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00			4 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00			6 500,00
6488	Autres	4 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00			4 500,00
014	Atténuations de produits	95 500,00	0,00		88 400,00	88 400,00			88 400,00
739115	Pré contrib redress finances publiques	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00			4 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	1 500,00	0,00		0,00	0,00			0,00
739118	Autres revers, et restit. / fisc. locale	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
739221	FNGIR	90 000,00	0,00		0,00	0,00			0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00		84 400,00	84 400,00			84 400,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	255 717,00	0,00		261 700,00	261 700,00			261 700,00
65311	Indemnités de fonction	61 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00			62 500,00
65313	Cotisations de retraite	2 600,00	0,00		2 700,00	2 700,00			2 700,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00			6 500,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
6553	Service d'incendie	58 617,00	0,00		61 500,00	61 500,00			61 500,00
65541	Campsens. versée Région (loi NOTRe)	5 000,00	0,00		0,00	0,00			0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00			4 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		500,00	500,00			500,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00			2 000,00
657363	Subv. fonct. à caract. adm.	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00			45 000,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	40 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00			40 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	33 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00			30 000,00
65818	Autres	1 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00			5 000,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00			1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 725 667,00	0,00		2 830 600,00	2 830 600,00			2 830 600,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	76 500,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 500,00	0,00		85 000,00	85 000,00		85 000,00	85 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00				
Total des charges financières et spécifiques									
	Total des dépenses réelles	2 803 167,00	0,00	0,00	86 000,00	86 000,00			86 000,00
023	<i>Viennent à la section d'investissement</i>	1 103 600,94	0,00	0,00	2 916 600,00	2 916 600,00	0,00	2 916 600,00	2 916 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	31 473,00			907 620,22	907 620,22		907 620,22	907 620,22
6811	Dot. amort. immos incorporels	31 473,00			41 451,20	41 451,20		41 451,20	41 451,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
		1 135 073,94			949 071,42	949 071,42			949 071,42

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les dépenses 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à rétracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuations de charges (3)	3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6479	Remboursement sur autres charges sociales	4 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 700,00	0,00	196 500,00	196 500,00	196 500,00
7022	Coupe de bois	26 700,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7062	Relevances services à caractère culturel	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7066	Relevances services à caractère social	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	120 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 551 433,00	0,00	1 551 433,00	1 551 433,00	1 551 433,00
73211	Attribution de compensation	1 031 289,00	0,00	1 031 289,00	1 031 289,00	1 031 289,00
73221	FNGIR	520 144,00	0,00	520 144,00	520 144,00	520 144,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	830 000,00	0,00	857 000,00	857 000,00	857 000,00
73111	Impôts directs locaux	709 000,00	0,00	730 000,00	730 000,00	730 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	10 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	21 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	70 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
74	Dotations et participations (3)	671 392,00	0,00	752 496,00	752 496,00	752 496,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	1 140,00	1 140,00	1 140,00
741121	DSR des communes	50 000,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	30 755,00	0,00	30 755,00	30 755,00	30 755,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74718	Autres participations Etat	190 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organismi. Mutualistes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	270 801,00	0,00	270 801,00	270 801,00	270 801,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	91 336,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748388	Autres	18 500,00	0,00	17 800,00	17 800,00	17 800,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)					
752	Revenus des immeubles	293 500,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
75738	Autres	280 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 561 025,00	0,00	3 582 429,00	3 582 429,00	3 582 429,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre ($RF\ 042 = DI\ 040$) ($RF\ 043 = DF\ 043$).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les préférences particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV
B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Index (4)	Type de taux cointrat (3)	Niveau de taux (5)	Taux initial	Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Devise	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 175 000,00											
1641 Emprunts en euros (total)					4 175 000,00											
CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	01/01/2014	01/01/2014	1 475 000,00	V			3,400	1,424			A	X Echéance constante				A-1
CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	12/12/2016	01/02/2017	1 800 000,00	F			1,280	1,300			T	X Echéance constante				A-1
CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	01/07/2013	01/12/2013	900 000,00	F			3,400	3,450			T	X Echéance constante				A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00											
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00											
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers localités-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Emissants et dettes à l'origine du contrat								
					Type de taux d'intérêt (3)	Nominal (2)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuel	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
1681 Emprunts et dettes assimilées (Total)													
1681 Autres emprunts (total) (9)													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)													
1687 Autres dettes (total)													
Total général													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des émissants suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1554 A et 1555 du code général des impôts

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Taux d'intérêt Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuités de l'exercice		(CNE de l'exercice
								Emprunts et dettes au 01/01/N	Taux d'intérêt (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 952 393,55					49 842,65	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 952 393,55					49 842,65	0,00
		0,00	A-1	1 059 584,61	14,00	V	1,424	50 006,03	13 011,11	0,00
		0,00	A-1	1 243 549,06	13,08	F	1,300	88 629,07	15 623,85	0,00
		0,00	A-1	649 259,88	13,75	F	3,460	88 089,44	21 207,89	5 024,85
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de lavage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

Commune de GONCELIN - Budget communal - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant du au 01/01/N (16)	Durée résiduelle (en années) (13)	Type du taux (14)	Index (14) (17)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice
								Taux d'intérêt (16)	Niveau de taux: d'intérêt à la date de vote du budget (15)	
Total général		0,00		2 952 393,55				194 724,54	49 842,65	0,00
										7 512,33

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICSB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement perçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV	B1.4
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres Indices
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tranche)							
Nombre de produits	3	0	0	0	0	0	
% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	2 852 393,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrére simple. Pas d'effet de levier							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapoption)							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures							
Nombre de produits						0	
% de l'encours						0,00	
Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

Dotations aux Amortissement de l'exercice

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTÉ	DOTATION DE L'ANNÉE	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) FINALE
SUBV 2010 1	PARTICIPATION SE38 ENFOISSEMENT RTE DU COMBRE	15 an(s)	41 026,70	2804182	2 735,00	2 736,15
SUBV 2010 2	SUBVENTION SE38 AV DES TIRIGNONS	15 an(s)	102 788,80	2804182	6 852,00	6 857,85
SUBV 2010 3	SUBVENTION SE38 AV DES TIRIGNONS SOLDE	15 an(s)	22 689,63	2804182	1 512,00	1 518,43
SUBV 2011 1	PARTICIPATION SE 38 Poste de la croix	15 an(s)	56 818,73	2804182	3 787,00	10 597,09
SUBV 2011 2	CPAC MAISON SIRAND	15 an(s)	14 972,56	2804182	998,00	1 997,88
SUBV 2012 1	SOLDE OPAC MAISON SIRAND	15 an(s)	14 972,56	2804182	998,00	2 986,05
2013-19	MAISON SIRAND LOGEMENTS PMR	15 an(s)	12 347,00	2804182	823,00	3 283,74
2014-42	AMENAGEMENT GRANDE RUE	15 an(s)	121 899,20	2804182	8 126,00	40 638,59
2014-43	EXTENSION BT RESERVOIR CHAMPET	15 an(s)	6 604,98	2804182	440,00	1 821,85
2015-10	PART DEPARTEMENT REALISATION COMPLEXE SPORTIF	15 an(s)	28 882,08	2804182	1 925,00	11 557,08
2015-17	PART SEDI RENFT POSTE CHAMP DU BOURG 1	15 an(s)	13 790,71	2804182	919,00	5 519,71
2015-4	SOLDE SEDI AMGT GRANDE RUE	15 an(s)	11 968,13	2804182	797,00	4 795,13
2016-7	SEDI AMENAGEMENT IMPASSE DU STADE	15 an(s)	23 426,71	2804182	1 561,00	10 938,71
2016-28	SUBVENTION LES JARDINS DE CHARTREUSE	15 an(s)	75 520,80	2804182	5 034,72	70 486,08
90006192360111	ENFOISSEMENT RESEAUX SECs RUE DU PONT DU CHANET	15 an(s)	74 152,23	2804182	4 943,48	69 208,75
				2804182 Somme		41 451,20

Date, cachet et signature de l'ordonnateur

D Fct 6841/042
R Inv. 8804182/040

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	2,23	6,23	5,43	0,80	6,23
Adjoint administratif	C	2,00	0,80	2,80	2,00	0,80	2,80
Adjoint administratif ppal 1 ^e cl	C	1,00	0,57	1,57	1,00	0,57	1,57
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2 ^e cl.	B	0,00	0,86	0,86	0,86	0,00	0,86
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	3,77	8,77	8,77	0,00	8,77
Adjoint technique	C	1,00	1,75	2,75	2,75	0,00	2,75
Adjoint technique ppal 1 ^e cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2 ^e cl	C	2,00	2,02	4,02	4,02	0,00	4,02
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	2,00	3,00	5,00
Agent social	C	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Educateur jeunes enfants	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	0,84	3,84	3,84	0,00	3,84
Aide-soignant classe normale	B	0,00	0,84	0,84	0,84	0,00	0,84
Aux. puériculture cl. Normale	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,73	0,73	0,00	0,73	0,73
Assistant de conservation	B	0,00	0,73	0,73	0,73	0,00	0,73
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV
B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		17,00	7,57	24,57	20,04	4,53
						24,57

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévus par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). La décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent tous les mois de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT
Agents occupant un emploi permanent (6)				Indice (8)	Euros	Nature du contrat (5)
Adjoint administratif		C	ADM	419	0,00	
Agent social		C	S	381	0,00	A
Agent social		C	S	385	0,00	A
Assistant de conservation		B	CULT	395	0,00	A
Educateur jeunes enfants		A	S	461	0,00	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	A
TOTAL GENERAL					0,00	A

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut. (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de trois mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve que aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsqu'il agent contractuel territorial concorde à remplir, avant l'achèvement de son contrat, les conditions financières mentionnées à l'article L. 332-10.

343-1-343-3 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats alicia »,).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV**B9**

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délegation de service public (3) (4)				
Définition d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
17/02/2009 - PALBO 01 - 1127914	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	98 063,18
27/02/2012 - PAM 10 AMELIORATION N° 1210553	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	13 831,00
27/02/2012 - PLUS 02 - 1209810	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	23 049,18
10/07/2014 - PLAI 02 501 1608	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	75 933,09
10/07/2014 - PLAI 02 - 501 16 09	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	20 079,09
10/07/2014 - PLUS 02 50111606	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	189 959,66
10/07/2014 - PLUS 02 501 1607	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	68 336,37
27/06/2022 - contrat N° 1210553	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	53 419,00
27/06/2022 - contrat 137098 - ligne prêt 5492537	ALPES ISERE HABITAT OPH	ALPES ISERE HABITAT OPH	Autres Etab. Publics et Org. Internationaux	35 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrat ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé...).

(4) Les déléguons pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 141 750,72	-1 141 750,72
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 141 750,72	-1 141 750,72

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 141 750,72	1 141 750,72
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 141 750,72	-1 141 750,72
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	170 000,00	170 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 214 071,42	1 214 071,42
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 044 071,42	1 044 071,42

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	170 000,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	170 000,00	170 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	170 000,00	170 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES BUDGETAIRES			
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES			C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 214 071,42	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	265 000,00	265 000,00
10222	FCTVA	225 000,00	225 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	40 000,00	40 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	949 071,42	949 071,42
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041482	<i>Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations</i>	<i>41 451,20</i>	<i>41 451,20</i>
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	907 620,22	907 620,22

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

**IV
D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	2 977 000,00	0,00	30,20	0,00	899 054,00	0,00
TFPNB	36 100,00	0,00	98,28	0,00	35 479,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	166 818,00	0,00	8,00	0,00	13 345,00	0,00
TOTAL	3 179 918,00	0,00			947 878,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V

A

V - ARRETE ET SIGNATURES	ARRETE ET SIGNATURES
--------------------------	----------------------

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19 (2 pouvais)

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Goncelin, le 19/03/2024

A handwritten signature in blue ink that reads "H. Midali".

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Goncelin, le 19/03/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BRIAND Pierre	
BRUNET-MANQUAT Martine, 2ième Adjointe	
BURDIN Elisabeth	
CAMEL Jean	
CARELLA Claire, 4ième Adjointe	Pouvaü - F. Midali
CORNU Guillaume	
COUCIC Marie-Christine	
CRINIÈRE Tiffanie	
DURAND Emeric	
GLAREY Frédéric, 1er Adjoint	
HENRY Philippe, 3ième Adjoint	
JACQUOT Jacqueline	
MIDALI Françoise, Maire	
NUCCI Odile	
RABIET JACQUES, 5ième Adjoint	
SORNAY Eric	Pouvaü J. Rabiët
VALENTIN Lionel	
VIGOURT Frédéric	
ZIEGELMEYER Sandrine	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2024, et de la publication le 20/03/2024

A Goncelin, le 20/03/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

